



	Zone urbaine : bâti récent
	Zone urbaine : équipements
	Zone agricole
	Zone agricole : secteur constructible pour activités agricoles
	Zone agricole : secteur hameaux et écarts
	Zone naturelle protégée
	Zone naturelle protégée : secteur hameaux et écarts
	Secteurs sujets à une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
	Emplacement réservé
	Zone d'implantation obligatoire
	Site d'exploitation et construction agricole en activité
	Centre équestre en activité
	Espaces boisés classés
	Limite massif forestier
	Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
	Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)
	Plantations à créer ou à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Plans d'eau à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Bâts remarquables à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Murs à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Monuments historiques AC1
	Périmètre de protection des monuments historiques AC1
	Natura 2000 directive oiseaux
	Natura 2000 directive habitat

Commune d'
Hermeray
 Département des Yvelines
 4, rue Mairie - 78125 Hermeray - Tél : 01 34 83 50 38 - Fax : 01 34 83 42 20

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
 LE BOIS DIEU **5.6**

- ▶ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 18 juin 2009
- ▶ Arrêt du projet le 25 septembre 2013
- ▶ Dossier soumis à enquête publique 2 janvier au 3 février 2014
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mars 2014

ECHELLE :
1/2000

PHASE :
Approbation



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13 mars 2014
 approuvant
 le plan local d'urbanisme de la commune d'Hermeray
 Le Maire,